



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'OISE

MARGNY –LES-COMPIEGNE : le 23 Novembre 2019.

Mesdames, Messieurs les membres du Comité
Mesdames Messieurs les Présidents de Secteur
Mesdames Messieurs les Présidents d'Association
Mesdames Messieurs les Arbitres

Objet: Compte-rendu de la réunion de la Commission d'Arbitrage du Samedi 23 Novembre 2019 à MARGNY Les COMPIEGNE.

Ref : Règlement intérieur.

Mesdames Messieurs :

A la demande du Comité de l'Oise, les Membres de la Commission d'Arbitrage du Comité de l'Oise se sont réunis pour leur 2^{ème} réunion de la saison le Samedi 23 Novembre 2019 à partir de 9 H 30 dans le local du Club de MARGNY Les COMPIEGNE mis à notre disposition par les dirigeants du Club.

Présents :

Mmes PERCEPT – YSEBAERT Céline, PHILIPPE Vanessa (Arbitres Départementaux).
Mrs DESGROUX Jacques (Rapporteur de la Commission), LAUVERGEON Claude, MISTRO Jean- Christian, OMNES Gérard (Président du Comité), SUCHET Joël (Arbitres Régionaux) ainsi que Mrs BAUDIN Guy, CLEROY Philippe, GLAIS Bernard (Président de la Commission), GONGALVES Bernardino, HAMEAU Stéphane et LECAT Paul (Arbitres Départementaux).

Absent excusés (es) :

Mme CAMPS Claudine (Membre du Comité),
Mrs CHOURAQUI Gérard, DEFERT Michel, FENAUX Sébastien (Arbitres Régionaux), BORNICHE Michel, BRAURE Gérard, CLEDIC Serge, COUVERCHEL Fabrice, DUCROCQ Gaston, KAUFMANN Frédéric, PIERCOURT Léa, LAURENT Manon (Arbitres Départementaux).

Absents non excusés (es) :

Mme BRAURE Roselyne, FENAUX Murielle, LEMAIRE Laurine, Mrs BROT Yves, HOCHARD Dominique, NOIRET Cédric (Arbitres Départementaux).

ORDRE DU JOUR

1° - Accueil des Arbitres :

Mr GLAIS Bernard (Président de la Commission) remercie le Club de MARGNY Les COMPIEGNE et les dirigeants du Club de nous accueillir dans leur local pour cette 2^{ème} réunion annuelle.

Constate que seulement 13 Arbitres sur 30 sont présents (es), soit à peu près la moitié des arbitres convoqués.

Mr GLAIS demande à l'assistance d'observer une minute de silence.

Mr DESGROUX est élu secrétaire de séance afin d'établir le compte-rendu de la réunion.

2° - Bilan sur les Championnats 2019 :

Mr BAUDIN Guy :

Explique qu'il a eu beaucoup de difficultés à arbitrer à Beauvais. En effet par rapport aux nombres de terrains un arbitre supplémentaire aurait été nécessaire.

Veuillez adresser votre courrier à :
Jacques DESGROUX, 42 Bis LANEUVILLE 60220 MOLIENS ☎ 03 44 46 47 19 Portable 06 84 35 77 66
e-mail : jacques.desgroux@wanadoo.fr

Le Président en profite pour remercier Mr HAMEAU Stéphane pour s'être proposé bénévolement pour aider à l'arbitrage lors de cette journée.

L'ensemble des arbitres présents souhaiteraient que la « Commission des terrains » soit de nouveau active et qu'elle puisse mettre en place un cahier des charges permettant de répondre à toutes les exigences que requiert une telle organisation.

Mr OMNES :

Propose de remettre en place des talkies walkies comme cela excitait au paravent.
Cela permettra de communiquer entre les arbitres et la table de marques.

Mr LAUVERGEON Claude :

S'exprime sur les difficultés rencontrées lors du paiement des engagements aux qualificatifs.

R : en réunion du Comité le sujet a été abordé et il a été décidé que pour 2020 nous revenions comme avant c'est-à-dire envoi à chaque Président de Club la facture des engagements.

Q : un club qui organise un championnat a-t-il le droit de faire un concours parallèle et de demander aux arbitres désignés pour le championnat d'arbitrer également le parallèle ?

R : l'arbitrage du championnat est la priorité des arbitres désignés. Ils ont le droit de refuser ou d'accepter.

En cas de refus c'est au Club de prendre ses dispositions pour l'arbitrage du parallèle.

Mme YSEBAERT- PERCEPT Céline :

Q : serait-il possible d'inverser l'ordre des terrains pour les féminines lors des championnats à Beauvais. ?

R : c'est à discuter avec les organisateurs et la Commission s'occupant des terrains, mais il serait logique que les terrains choisis changent d'une année sur deux.

3° -Bilan sur les différents concours de l'année 2019 :

Le Président : rappelle que les questions doivent porter sur le déroulement des concours et des difficultés rencontrées, pas sur les rapports d'incidents.

Les plus grandes difficultés rencontrées ont été :

Les tenues lors des Championnats des Clubs.

Les difficultés d'avoir des arbitres pour ce championnat (en effet beaucoup d'arbitres sont également joueurs).

Une modification le jour même où l'arbitre découvre que de doublette le concours s'est transformé en doublette propagande.

Mr OMNES répond que seule la formule inscrite sur le calendrier doit être retenue.

4° -Informations sur les futurs recyclages des Arbitres :

Le Président informe :

Pour 2021, les arbitres seront dans l'obligation de passer un examen dit « de recyclage ». Cet examen sera mis en place par la FFPJP.

D'où l'importance d'avoir un listing des arbitres à jour et de savoir qui s'inscrira pour cet examen (payant).

Le Président :

Rappelle également que tous les arbitres âgés de 65 ans et plus doivent fournir un certificat médical délivré par un médecin des Sports et de le transmettre au Président du Comité Mr Omnes Gérard.

Il faut également se préparer à une décision de la FFPJP qui d'ici 2021 imposera aux Clubs de plus de 50 licenciés d'avoir au moins 1 arbitre dans leur Club.

A ce sujet Mr OMNES nous informe qu'il a une dizaine de candidatures pour l'examen du mois de Janvier 2020.

5° - Tour de table :

Mr BAUDIN Guy :

Q : quel est le tarif des inscriptions pour un concours départemental hors boulodrome ?

R : 4 € minimum et le plus souvent 5 €. Le club versera 25% des mises.

Q : quel est le n° qu'il faut prendre pour un concours en 3 tableaux avec récupération du A dans le deuxième tour du B ?

R : il faut prendre dans le logiciel la case 9.

Mr LAUVERGEON Claude :

Il faudrait rappeler aux Présidents des Clubs et Capitaine d'équipe qu'ils sont également responsables des tenues de leurs joueurs et de leur équipe et qu'il serait bien que tous les arbitres aient le même discours.

Mme YSEBAERT – PERCEPT Céline :

Je suis également de cet avis et demande à la Commission d'Arbitrage de prendre des sanctions envers les arbitres qui ne font pas respecter les tenues.

Mr SUCHET Joël :

Q : A partir du moment où il y a un concours ou un Championnat des Clubs, qui doit vérifier les licences ?

R : C'est à l'arbitre de les vérifier et pour tous les Championnats les licences doivent également restées à la table de marque.

Q : Que doit on faire si un joueur a oublié sa licence pour s'inscrire a un concours ?

R : Lors de la dernière réunion du Comité, les Membres du Comité ont pris la décision de faire payer 10 € tous licenciés ayant oublié sa licence (après contrôle dans la base informatique des licenciés), cette somme de 10 € sera reversée à la Commission « Jeune » et ceci à partir de 2020.

Une feuille spécifique « Commission jeunes » sera mise à disposition du joueur qui devra y apposer sa signature.

Me PHILIPPE Vanessa :

Demande à ce que les arbitres officiant dans les Championnats des Clubs féminins et Masculins, lorsque ceux-ci se déroulent en même temps, de faire respecter les terrains car certaines équipes masculines viennent empiéter dans les terrains des équipes féminines.

6° - Quiz :

Un quiz ludique de quelques questions sur l'arbitrage fût posé aux arbitres.

7° - Questions diverses :

Mr BAUDIN Guy :

Q : J'ai vu du monde jouer avec des chaussures ouvertes, quelles peuvent être les conséquences ?

R : Il est rappelé que les joueurs (es) doivent avoir des chaussures fermées, en cas de refus de changer de chaussures il faut réunir le jury pour prendre la décision qui s'impose c'est-à-dire l'exclusion du joueur.

Mr HAMEAU Stéphane :

S'étonne que dans certains concours, les sommes globales ne sont pas remises entièrement aux joueurs !

La Commission rappelle que les sommes redistribuées doivent être affichées dans tous les concours de même que la composition du Jury, L'arbitre doit y veiller.

Le Président du Comité se propose d'envoyer à tous les Présidents de Club une feuille dite de « prix » à afficher.

Mr SUCHET Joël :

Q : Concernant les Championnats des Clubs Féminin, lors de l'épreuve de tirs, à quel niveau du jeu l'arbitre doit il se placer ?

R : l'arbitre doit se trouver au niveau du grand cercle de tir, où il y a les boules, afin de contrôler le tir.

Une autre personne au niveau des cercles de distances pour voir si les joueuses ne mordent pas le cercle (cette autre personne peut être un responsable de club, il n'est pas obligatoire que ce soit un arbitre).

Le président rappelle à ce sujet que dans le Championnat des Clubs masculins en cas d'égalité (18 à 18) lors des phases finales, Il faut aller au tir de départage.

Mme YSEBAERT – PERCEPT Céline :

Q : A qui doit-on envoyer un rapport d'incident ?

R : Mr OMNES répond qu'il faut lui envoyer ce rapport en tant que Président du Comité de l'Oise et de transmettre une copie au Président de la Commission de discipline (Mr BRAURE).

Le Président du Comité de l'Oise enverra ensuite une saisine au Président de la Commission de Discipline pour qu'il saisisse la dite Commission.

Mr MISTRO Jean – Christian :

Nous rappelle qu'il est dangereux de se fier aux réseaux sociaux car ceux-ci ne sont pas toujours fiables et peuvent véhiculer des informations erronées.

Le Président précise également qu'il faut faire attention à ce que l'on voit à la télévision car souvent pour promouvoir la pétanque certaines règles peuvent être modifiées.

Mr MISTRO Jean – Christian :

Nous fait part de la naissance de sa petite fille BIANCA née le 21 Novembre 2019.

Tous les arbitres présents félicitent Jean Christian et la maman pour cet heureux évènement.

N'ayant plus de question, la séance est levée à 12 Heures 30.

Pour la Commission
Le Secrétaire Général du Comité
Jacques DESGROUX.